



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-11-2025 /

Dossier complet le : 07-11-2025 /

N° d'enregistrement : 008617/KK P

1 Intitulé du projet

Implantation d'un nouveau site industriel Serac sur la commune de La Ferté-Bernard (72, Sarthe)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SERAC

Raison sociale

SERAC GROUP

N° SIRET

34032180100011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ADAM

Prénom(s)

Thierry

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Serac, spécialisée dans la fabrication de machines de conditionnement, projette l'implantation d'un nouveau site industriel sur la commune de La Ferté-Bernard (72, Sarthe). Le projet prévoit : - la construction d'un atelier d'assemblage, ainsi que de bureaux et de locaux sociaux (sur 2 niveaux : RDC et R+1), ainsi qu'un restaurant sur une surface totale au sol d'environ 12 197 m², - la construction d'un parking d'environ 310 places, - la construction de voiries, cours et quais PL, - la création de zones de tri déchets et d'une aire pour les bennes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur la construction d'un nouveau bâtiment industriel, comprenant notamment un atelier d'assemblage, des bureaux et locaux sociaux, un restaurant, un parking et des voiries. Il permettra l'augmentation de la capacité de production de la société Serac, accompagnant la croissance et développement global de l'entreprise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux engendrés par le projet sont les suivants : - travaux d'infrastructures et de superstructures pour la construction du projet comprenant 3 bâtiments : un premier dédié au bloc de bureaux et locaux sociaux, un second dédié à l'atelier d'assemblage / magasin / emballage et un troisième pour un restaurant. - travaux d'infrastructures et superstructures pour le parking, les zones de quais PL et les voiries du site ; - création de réseaux pour la gestion des eaux du site (eaux usées domestiques / eaux pluviales). Le dépôt du Permis de Construire est prévu le 19/12/2025. Les travaux se dérouleront sur une durée de 13 mois, avec pour objectif une livraison du projet en août 2027.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le nouveau site Serac aura pour activité la fabrication de machines de conditionnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande de Permis de Construire (procédure urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Annexe article R122-2 - Rubrique 39 - Creation d'une surface de plancher	(13 362, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de l'Huisne-Sarthoise (2020). Zonages N (zone naturelle), 1AUe (secteur d'urbanisation a vocation principale d'activites economiques), UE (zone urbaine a vocation economique).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF. La zone la plus proche ("Vallée de Montretaux") est localisée à environ 1,7 km au nord-ouest du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est situé en région Pays-de-la-Loire. Ainsi, il ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de La Ferté-Bernard, lieu d'implantation du projet est située dans le département de la Sarthe (72). Le projet n'est donc pas localisé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localisé dans l'un de ces espaces remarquables : le plus proche est le parc naturel régional du Perche (FR8000034), situé à environ 6,2 km au nord-ouest.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un secteur concerne par les cartes de bruit de 4eme echeance dans le departement de la Sarthe, ni par un plan de prevention du bruit dans l'environnement associe.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	D'apres l'atlas des patrimoines, le projet n'est pas localise dans un de ces lieux. Le monument historique le plus proche est "l'Eglise Saint-Antoine de Rochefort" a environ 950 m au sud-est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une delimitation des zones humide a ete realisee au niveau de l'emprise du projet. Aucune zone humide n'a ete identifiee au droit des constructions projetees. Un fosse humide, localise au nord-ouest du site, sera evite. Le rapport de l'etude est disponible en piece jointe de la presente demande.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de La Ferte-Bernard n'est concernee par aucun plan de prevention des risques technologiques (PPRT). Toutefois, elle est concernee par le plan de prevention du risque inondation (PPRi) de La
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le plan de prevention du risque inondation (PPRi) de la Ferte-Bernard a ete approuve le 23/11/1999.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'apres le site Georisques, le projet n'est pas situe dans un site ou sur des sols pollues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas localise en zone de repartition des eaux (ZRE) (source : data.gouv).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'apres les informations disponibles sur Cart'Eaux, les parcelles du projet ne sont pas concernees par un perimetre de protection d'un captage d'eau destine a la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	D'apres l'atlas des patrimoines, le projet n'est pas situe dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise en zone Natura 2000. La zone la plus proche ("Carrieres souterraines de Vouvray-sur-Huisne") est localise a environ 12 km au sud-ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	D'apres l'atlas des patrimoines, le projet n'est pas situe dans un site classe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site sera alimente en eau a partir du reseau de distribution. La consommation previsionnelle du site est estimee a 2 000 m3/an, avec un debit de crete a 30 m3/h. Le projet ne comprend pas de prelevement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera aucun drainage et aucune modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les mouvements de terres engendres par les constructions associees au projet seront a l'equilibre deblais / remblais. Il n'y aura pas d'excédent de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Comme indique ci-dessus, les mouvements de terre engendres seront a l'equilibre deblais/remblais. Il n'y aura pas de deficit en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La consommation previsionnelle du site est estimee a 2 000 m3/an, avec un debit de crete a 30 m3/h. Les besoins en eau potable / assainissement sont couverts par les equipements des concessionnaires dans cette zone.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un diagnostic ecologique, disponible en annexe a ete etabli 2025. Les enjeux relatifs aux habitats agricoles presents sont faibles. Les habitats presentant un enjeu modere (haies et fosse humide) seront evites. Les enjeux relatifs a la flore et a la faune sont egalement faibles (especes communes non protegees et sans enjeu de conservation / absence d'habitats de reproduction
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise en zone Natura 2000. La zone la plus proche ("Carrieres souterraines de Vouvray-sur-Huisne") est localisee a environ 12 km au sud-ouest du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	D'apres le PLUi de l'Huisne-Sartheoise, le projet est en partie situe en zonage N (zone naturelle) qui est identifiee comme correspondant a une zone humide dans le document d'urbanisme. Toutefois, cette zone naturelle au nord-ouest du site ne fera pas l'objet d'aucuns travaux de construction ou d'amenagement. Elle sera evitee (cf. Plan du projet en annexe).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de La Ferte-Bernard n'est pas concernee par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT). De plus, d'apres le site Georisques, aucune canalisation de transport de matieres dangereuses n'est presente dans l'emprise du projet. Aussi, le projet n'est pas concerne par le risque de transport de matieres dangereuses par voie routiere car il n'est pas localise en
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune d'implantation du projet est concernee par le plan de prevention du risque inondation (PPRI) de La Ferte-Bernard, approuve le 23/11/1999. Cependant, les parcelles du projet ne sont pas qualifiees a risque d'apres les cartes reglementaires associees. D'apres le site Georisques, il est a noter que les parcelles du projet sont toutefois soumises a alea modere vis-a-vis du risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les rejets seront lies a une chaufferie (gaz naturel, 950 kW), au process de desinfection de certaines machines (H2O2), a l'extraction des fumees de l'activite de soudure et a l'aspiration des poussières liées à l'activité de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	L'H2O2 rejete ne sera pas a l'origine de risque sanitaire(decomposition en eau/oxygene au contact de l'atmosphere). Pour les rejets de soudure, des bras d'aspiration capteront les fumees. Une table aspirante

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'implantation du site engendrera : - 18 PL / jour, - 37 véhicules utilitaires légers, - 310 VL/jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des équipements pourront être source de bruit : - pompe à vide, broyeur et dépoussier localisés en façade de sud (le bâtiment fera obstacle pour le voisinage) ; - équipements de chauffage/ventilation présents en toiture.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucun processus ne sera susceptible de générer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration ne sera générée par les activités du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Aucune émission lumineuse ne sera émise par le projet de la société Serac en dehors des éclairages sécurisant les déplacements du personnel de nuit dans l'emprise du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est situé en zone industrielle, à proximité de routes. Il est donc concerné par les éventuelles sources lumineuses voisines.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet prévoit l'implantation d'une chaufferie sur le site. Cette chaufferie a comme fonction la production de vapeur nécessaire au processus de nettoyage et stérilisation des machines neuves. Sa puissance sera de 950 kW.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Des réseaux de gestion des eaux pluviales (EP) distincts pour les eaux de voiries et de toiture seront créés. La gestion des EP est détaillée dans la note hydraulique en annexe de la présente demande.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les EP de voiries transiteront par un séparateur hydrocarbure avant rejet. L'ensemble des EP (voiries et toitures) seront ensuite rejetées au bassin de tamponnement des eaux pluviales au sud-ouest de la

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le process generera plusieurs types d'effluents : - eaux usees domestiques, qui seront rejetees au reseau public ; - eaux usees recyclees, qui seront utiles a la realisation des tests de remplissage (process propre a l'activite), elles seront recoltees, filtrees et recyclees sur site pour de futurs tests ; - eaux de ressuage liees aux activites de soudure, qui seront collectees par la mise en place de bacs de collecte et de retention, puis stockees dans un
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets qui seront generes par le site seront stockes dans 11 bennes differentes. Ces dechets et leurs quantites estimees sont presentes ci-dessous : - copeaux (6 t/an), - plaques plastiques (15 t/an), - cartons (16 t/an) et ferraille (10 t/an), - verre (6 t/an) et bois (45 t/an), - DIB (20 t/an) et tri selectif (3 t/an) - "plastique bouteilles" (6 t/an).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	D'apres l'atlas des patrimoines, le projet n'est pas situe au sein d'un perimetre de protection autour d'un monument historique. De plus, le projet est prevu au sein d'une zone industrielle. L'incidence des volets patrimoines et paysager sera donc faible. Le volet paysager sera traiter au niveau de la demande de permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet sera en majorite implante en zones 1AUe (secteur d'urbanisation a vocation principale d'activites economiques), UE (zone urbaine a vocation economique) selon le PLUi de l'Huisne-Sarthoise. Une portion du site sera localisee en zone N (zone naturelle), mais sera evitee et ne fera l'objet d'aucun amenagement. Le projet n'engendrera pas de modification de l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un avis de l'autorite environnemental a ete rendu sur la commune de La Ferte-Bernard au cours des trois dernieres annees. Il s'agit d'un avis sur un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol porte par la societe JP Energie Environnement, datant de 2023 (2023APPDL25). Les incidences du projet porte par la societe Serac ne sont pas susceptibles d'etre cumulees avec ce projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux écologiques du projet sont faibles. Toutefois, une séquence d'évitement et de réduction est prévue pour garantir l'absence effective de tout impact du projet : Mesure d'évitement : - balisage permanent du fosse humide avec 5 m de retrait et haies arbustives intégralement préservées ; Mesures de réduction : - défavorabilisation anticipée d'habitats utilisés par la faune (dépôts divers, végétation, ornières et dépression...) pour supprimer tout risque de colonisation lors des travaux et obturation et colmatage d'éléments constituant des pièges à faune (poteaux creux, regard ouvert, etc.) ; - gestion des espèces végétales exotiques envahissantes pendant toute la durée des travaux (reperage préalable, adaptation des modalités d'élimination par fauchage et enfouissement in situ sous voiries, mesures préventives pour supprimer les risques d'introduction sur site et propagation hors site par nettoyage régulier des engins) ; - mise en place de dispositifs avec kits anti-pollution (bac de sable absorbant, géotextile pour stockage et réparation des engins, ravitaillement à plus de 10 m du fosse à l'ouest) pour prévenir tout risque de déversement accidentel ; - création de 3 hibernaculum en faveur de la petite faune à partir des éléments de pierres, de bois et terres disponibles sur le site et stockées pour réemploi, localisées à proximité des lisières et exposées au sud ; - intégration d'un plan d'éclairage compatible avec un impact réduit sur le maintien de la faune nocturne (détecteur de mouvement et minuteur, éclairage diffus dirigé vers le sol, intensité maximale à 2400 K) et installation d'une échappatoire à faune sur le bassin de rétention (échelle en maille d'acier tressée lestée en pied de berge ou grillage totalement hermétique autour du bassin pour supprimer tout risque d'introduction - suivi écologique au démarrage des travaux pour vérifier la

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte par la société Serac fera l'objet d'un Permis de Construire. Pour rappel, les émissions atmosphériques engendrées par les activités du site seront traitées avant rejet et le projet est volontairement en dehors de l'emprise du fosse humide au nord-ouest afin d'éviter un impact. Une étude acoustique est également prévue (campagne de mesures /modélisations) afin d'intégrer les dispositions nécessaires pour prévenir toutes éventuelles nuisances sonores susceptibles d'être générées par le projet. Ainsi, toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts du site Serac projeté. Par conséquent, une dispense d'évaluation environnementale semble justifiée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ADAM

Prénom Thierry

Qualité du signataire Directeur General

À La Ferte-Bernard

Fait le 07-11-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)